

## **SESSION ORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2025 à 17h30**

Date de convocation : 18 Octobre 2025

Affiché le :

L'an **DEUX MIL VINGT-CINQ**, le **24 OCTOBRE**, à **17H30**, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la **Salle du Conseil**, sous la présidence de **Monsieur Francis CIPIERRE**, **Maire**, conformément à l'article L 2121/10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS** : CIPIERRE Francis, FARNIER Isabelle, DUBREUIL Pascal, MICOURAUD Laurence, DUVERNEUIL Dominique, BODDART Francis, DAUMENS Daniel, BALLOUT Jean-Paul, BUFFAT Virginie

**EXCUSE** :

**ABSENT** : Laurent LEBOURGEOIS

**SECRÉTAIRE** : Dominique DUVERNEUIL est élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la session du 03 OCTOBRE 2025. Le procès-verbal est adopté et signé.

---

### **Interventions** :

*M. le Maire : Les rapports annuels sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC) et du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ont déjà fait l'objet d'un examen et d'une approbation à l'unanimité par la communauté de communes. Ces rapports sont transmis aux communes membres pour une simple présentation et information aux conseils municipaux avant le 31/12/2025.*

*Par ailleurs, M. le Maire souligne avoir fait remonter le coût particulièrement élevé de l'assainissement sur le secteur d'Excideuil. Il s'agit d'une station un peu plus complexe que les autres. Il y a peu d'abonnés au regard du nombre de km de conduites. Conséquemment les amortissements et les coûts de fonctionnements sont impactés.*

*Yves Caristan ; Dans notre secteur il y a seulement 10 abonnés au km pour l'eau potable et 40 pour l'assainissement collectif, ce qui explique le coût élevé de l'assainissement et de l'eau dans notre secteur par rapport aux zones urbaines.*

*Virginie Buffat : Pour ceux qui ne peuvent pas être raccordés au SPAC, il serait opportun de créer des microstations.*

*Francis Boddart : j'ai noté qu'une vingtaine d'habitants de Saint-Martial sont raccordés à la station d'Excideuil.*

*M. Le Maire : Le raccord de l'assainissement a eu lieu au moment de la fusion avec la communauté de communes. La surface commerciale du Maine ayant dû être raccordée à la station d'Excideuil, il était alors plus facile techniquement d'y joindre les habitations du Maine.*

*Avant la fusion il y avait un budget annexe et une gestion en interne de l'assainissement. La station d'épuration de Saint-Martial a dû être reconstruite, avec du roseau phyto planté ce qui est beaucoup plus efficace.*

### **DELIBERATION N°2025/042 : RAPPORTS ANNUELS SPANC ET SPA 2024**

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal, pour l'exercice 2024, les Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) des Services Publics d'Assainissement collectif et non-collectif.

Le Conseil municipal prend acte de cette présentation.

## **DELIBERATION N°2025/043 : DM TRONCONNEUSE**

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025 sont insuffisants,

Décide de CREER l'opération ACQUISITION TRONCONNEUSE et de modifier les inscriptions comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTEs	MONTANT (€)	COMPTEs	MONTANTS (€)
OP 127 : REPRISE DES CONCESSIONS Autres agencements et aménagements	2128	650		
OP 132 : ACQUISITION TRONCONNEUSE Autres inst. Matériel, outil. Techniques			2158	650
<b>DEPENSES - INVESTISSEMENT</b>				

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Adhésion panneau pocket :** C'est la première application mobile d'informations et d'alertes des collectivités locales. Réception du devis 180€ pour 1 an. Cela va permettre une meilleure communication au sein de la commune. Une application sur le téléphone portable sera à télécharger gratuitement. Une communication devra être organiser auprès des habitants. Ne pas hésiter à venir en Mairie afin d'obtenir de l'aide pour installer l'application.
- **Courrier recu en mairie:** M. le Maire fait part d'un courrier de contestation d'une résidente secondaire de Saint-Germain-des-Prés concernant certaines règles de circulation mises en place dans la commune pour garantir une meilleure sécurité routière. Ce courrier va faire l'objet d'une analyse.
- **Arbres couchés dans la Loue :** M. le Maire a constaté en aval du bourg plusieurs arbres qui sont tombés dans la rivière. Ils sont des obstacles au bon écoulement de l'eau et peuvent même constituer un danger en cas d'inondation. Il revient aux propriétaires des terrains où ils ont poussé de les enlever, comme le stipule le code de l'environnement. De manière générale, l'entretien des berges relèvent de la responsabilité des riverains. Il apparait nécessaire que le Syndicat Mixte du Bassin l'Isle (SMBI) puisse informer les citoyens de leurs droits et devoirs lorsqu'ils habitent le long d'une berge.
- **Logement David :** Les travaux de ce logement se font en régie. Aujourd'hui nous en sommes à 18 600€ de dépenses en salaires et matériaux. Il reste en travaux 8000€en main d'œuvre, cuisine, peintures, revêtement plancher. Il y a un point d'attention sur le dépassement budgétaire.
- **Pétanque :** M. le Maire a rencontré le président du club de pétanque dans l'objectif de mettre en place un bail emphytéotique. Il est nécessaire de voir un notaire pour effectuer cette démarche. Le bail emphytéotique permettra d'officialiser le prêt du terrain de pétanque au club en réglementant son usage.
- **Réunion CCILAP:** M. le Maire a rencontré deux jeunes, dont l'un habite sur la commune qui souhaitent créer une entreprise pour organiser des vide-maisons avec derrière une activité de tri et de revalorisation des objets et meubles enlevés.

- **SOGEDO** : M. le Maire a été informé, lors de la dernière réunion de l'eau, que la SOGEDO va s'installer à Lanouaille. Le responsable territorial de l'entreprise indique que ce sujet de déménagement est en cours depuis 2017 car ils sont actuellement dans des locaux vétustes et aucune amélioration du site n'a été effectuée. Ayant été attribuaire du marché de l'eau pour 12 ans, la SOGEDO va intégrer les employés de la SAUR. M. le Maire regrette un éloignement du site. Le temps de réaction sur la commune sera en conséquence beaucoup plus long.
- **Réunion PLUI** : M. Le Maire a assisté à une réunion du PLUI et le règlement a notamment été évoqué. La dernière étape de validation est en cours.
- **Repas des ainés** : Les premiers flyers ont été distribués dans les boites aux lettres. Le menu et le traiteur ont aussi été choisis. Il faut désormais déterminer le nombre exact de colis afin de passer la commande.

**La séance est levée à 19h30**

---

**LE MAIRE**  
**CIPIERRE Francis**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
**Dominique DUVERNEUIL**